OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES		OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT
INTEGRITE	EQUITE	TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 009/OLUCOME/05/2018 PORTANT SUR LA CORRUPTION QUI SE DEVELOPPE EXPONENTIELLEMENT DANS LA QUASI TOTALITE DES DOMAINES DE LA VIE NATIONALE SANS QUE LES DIRIGEANTS BURUNDAIS NE DISENT AUCUN MOT.

« Les corrompus qui sont plus forts que l'Etat sont devenus une menace grave pour la bonne gouvernance et l'Etat de droit au Burundi, les dirigeants politiques plus particulièrement la population devraient refuser cette malédiction de la génération actuelle et à venir. »

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est stupéfait de voir combien la corruption s'amplifie à grande vitesse dans tous les secteurs de la vie nationale. Au sein de l'administration publique quelconque, un service ou un document administratif est octroyé moyennant la corruption.
   Suite à ces pots de vin, les personnes qui se disent fortes c'est-à-dire soutenues par le pouvoir en place construisent dans la zone tampon (150 mètres) du Lac Tanganyika en dépassant même les bornes implantées par le Ministère en charge de l'environnement. Dans le secteur de l'urbanisme, un simple citoyen burundais ne peut pas se procurer une parcelle sans qu'il ait donné une corruption excepté les privilégiés de la République.
   Dans le même ordre d'idées, une personne qui veut réaliser un projet quelconque pour la population à l'intérieur du pays doit donner de la corruption pour qu'elle ait une autorisation d'exécuter son projet dans cette circonscription.

2. Plus grave, ceux qui concluent des contrats ponctuels pour un service quelconque sont exigés de payer une partie de leur rémunération à titre de corruption. L'exemple frappant est celui des agents recenseurs et des autres agents employés durant tout le processus du referendum constitutionnel qui vient de se clôturer où chaque contractuel était appelé à payer une partie de sa rémunération. Sur une rémunération journalière de 20 000 Fbu, un agent recenseur était contraint de donner une corruption de 5000 Fbu et restait avec les 15 000 Fbu.
   Dans le secteur de la justice, une affaire ne peut être jugée ou un jugement ne peut être exécuté sans que les concernés n'offrent les pots de vin.

3. La corruption se remarque beaucoup plus dans l'octroi des marchés publics où des sommes colossales sont emportées par les corrupteurs et les corrompus sans aucune suite. Une personne qui n'offre pas une commission aux privilégiés de la République ne peut en aucun cas gagner un marché public même si elle est la moins disant et qu'elle offre des services de meilleure qualité. Pour dire que ce qui prime ce sont les intérêts des corrompus au détriment de ceux des citoyens burundais. Depuis 2005, les plus hautes autorités du Burundi ont refusé de mettre en place la

haute Cour de justice arguant qu'elle pourrait perturber les institutions et les autres sont protégées par la loi anti-corruption en vigueur qui regorge des lacunes non négligeables sans l'espoir d'être amendées rapidement. Ceci parce que la révision de la dite loi est reportée d'année en année depuis la retraite gouvernementale de Gitega en 2014 alors que d'autres lois qui rétrécissent l'espace des libertés publiques ne cessent pas d'être promulguées. Cependant, l'existence de la loi anti-corruption non lacunaire est une chose et son application est une autre pour lutter contre ce fléau de corruption qui arrose l'impunité au Burundi.

4. Les mots d'ordre lancés par le Président de la République respectivement en 2005 et en 2010 « Ibisaka vy'imbwa vyahiye » et « Tolérance zéro à la corruption » n'ont eu aucun impact sur la réduction de la corruption au Burundi. Au cas contraire, l'OLUCOME constate qu'il existe plutôt une tolérance à plus de 100% à la corruption vis –à-vis des dossiers traités et dénoncés par l'OLUCOME sans aucune suite et qui ont causé un préjudice financier important à l'Etat.

5. De tout ce qui précède, l'OLUCOME recommande ce qui suit :

Au Gouvernement :

a. De mettre en application la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption ;
b. De réviser la loi anti-corruption en levant toutes les lacunes et lutter efficacement contre l'impunité en la mettant en application ;
c. De mettre en application les recommandations des états généraux sur la justice, celles de la retraite de Gitega sur la Gouvernance et la lutte contre la corruption ainsi que celles contenues dans le rapport d'examen du Burundi de 2010 à 2015 produit par les experts des Nations Unies.

Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 31/05/ 2018

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

31/05/18

Observatoire de Lutte Contre la Corruption ★ Les Malvérisations Economiques ★
OLUCOME
B.P 6616
Tél.212113

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI